

que compléter la prostration qui est la forme de révérence liturgique prescrite pour saluer le sacrement de l'Eucharistie. On est déjà à genoux pendant la procession, si l'on n'a pas le bonheur d'en faire partie. Il ne reste plus qu'à ajouter l'inclination moyenne, lorsque l'on se trouve près de l'ostensoir, pour compléter la prostration que l'on devrait faire, si, au contraire, le Saint-Sacrement étant exposé, l'on passait devant. Pendant la bénédiction donnée avec l'ostensoir ou le ciboire, il convient également de s'incliner médiocrement, vu qu'on ne manque pas de le faire en recevant la bénédiction du prêtre qui n'est que le ministre de ce sacrement.

Mais le changement survenu à propos de l'élévation ne doit-il pas s'étendre aussi à ce cas? Nullement, il s'agit de deux cas bien différents. Les rubriques exigent qu'à la messe le prêtre élève l'hostie et le calice assez haut au-dessus de sa tête, pour que les fidèles puissent les voir et faire, à cette vue, un acte d'adoration du mystère eucharistique. A ce devoir du prêtre correspond assurément pour les fidèles l'obligation de regarder l'hostie et le calice et de faire ces actes de foi désirés par l'Eglise. Toutefois, de malheureuses circonstances avaient fait naître, en Europe, la pratique de ne pas regarder l'hostie et le calice aux élévations, mais de s'incliner plutôt à ces moments. Cette pratique a été apportée en ce pays par nos ancêtres et est demeurée en vigueur jusqu'à ces dernières années. Heureusement qu'une concession d'indulgence (1), faite pour encourager la pratique désirée, et de nombreux articles de revues ont attiré, depuis quelques années, l'attention sur ce point. Plus d'un évêque a proclamé ce changement et recommandé aux prêtres qui ont charge d'âmes de prévenir leurs ouailles de laisser de côté leur pratique regrettable et d'adopter celle que l'Eglise désire. La *Semaine religieuse* n'a pas manqué de mentionner cette indulgence et de rappeler sou-

---

(1) *Semaine religieuse*, du 25 novembre 1907, p. 430.